

La Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal a décidé de définir deux plans de secteur pour son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

- **Un plan de secteur A** regroupant les communes de **Lantriac, Laussonne, Le Monastier-sur-Gazeille, Saint-Julien-Chapteuil et Saint-Pierre-Eynac** ;
- **Un plan de secteur B** regroupant les communes de **Alleyrac, Chadron, Champclause, Chaudeyrolles, Fay-sur-Lignon, Freycenet-la-Cuche, Freycenet-la-Tour, Goudet, Les Estables, Montusclat, Moudeyres, Présailles, Queyrières, Saint-Front, Saint-Martin-de-Fugères, Salettes et Les Vastres**.

Chaque plan de secteur comprend son propre règlement (écrit et graphique) et ses propres orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :



Le règlement écrit, le règlement graphique et les OAP du « Secteur A » sont consultables dans le dossier : *Pieces\_ecrites\7\_Plans\_de\_secteur\Secteur\_01*



Le règlement écrit, le règlement graphique et les OAP du « Secteur B » sont consultables dans le dossier : *Pieces\_ecrites\7\_Plans\_de\_secteur\Secteur\_02*

## Plans de secteur du PLUi de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal

